

 océwood®  océplast®	OCEPLAST / OCEWOOD - Site d'Aizenay	FDS/002 - N°4
	FICHE DE DONNEES DE SECURITE - OCECLEAN	Créé le : 22/01/2015
	Destinataires : Classeur FDS	Modif. le : 23/04/2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : AMOUSSEC PLUS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- **Utilisation de la substance/du mélange** : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.
- **Utilisations déconseillées** : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SIMAB

ZA La Verdure – Boulevard Gustave Eiffel FR 85170 BELLEVILLE SUR VIE

Téléphone : +33(0)2.51.41.10.34

Téléfax : +33(0)2.51.41.99.58

Adresse e-mail : contact@peintures-simab.com

Personne : Service Sécurité responsable/émettrice

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Accès aux centres anti-poisons de France (serveur ORFILA de l'INRS)

Disponible 7j/7 et 24h/24

Informations limitées aux intoxications 01 45 42 59 59 appel depuis la France

+33 1 45 42 59 59 (international)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Toxicité aiguë (Oral(e))	Catégorie 4	---	H302
Corrosion cutanée	Sous-catégorie 1B	---	H314
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	---	H318
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique	Catégorie 1	---	H400
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	Catégorie 1	---	H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- **Santé humaine** : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- **Dangers physico-chimiques** : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- **Effets potentiels sur l'environnement** : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

 océwood®  océPLAST®	OCEPLAST / OCEWOOD - Site d'Aizenay	FDS/002 - N°4
	FICHE DE DONNEES DE SECURITE - OCECLEAN	Créé le : 22/01/2015
	Destinataires : Classeur FDS	Modif. le : 23/04/2021



Symboles de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Conseils de prudence	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Prévention	P273 P280	Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.
Intervention	P303 + P361 + P353 P304 + P340 + P310 P305 + P351 + P338 + P310 P391	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-14 (even-numbered)-alkyldimethyl, chlorides

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-14 (even-numbered)-alkyldimethyl, chlorides			
No.-CE : 939-350-2	≥ 30 - < 50	Acute Tox.4	H302
No. enr. : 01-2119970550-39-xxxx		Skin Corr.1B	H314
REACH EU		Eye Dam.1	H318
		Aquatic Acute1	H400
		Aquatic Chronic1	H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

 océwood®  océplast®	OCEPLAST / OCEWOOD - Site d'Aizenay	FDS/002 - N°4
	FICHE DE DONNEES DE SECURITE - OCECLEAN	Créé le : 22/01/2015
	Destinataires : Classeur FDS	Modif. le : 23/04/2021

Conseils généraux	Le secouriste doit se protéger. Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation	Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Oxygène, si nécessaire. Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des appareils appropriés. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec les yeux	Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter Un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler immédiatement un médecin.

4.1. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.2. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Moyens d'extinction	: Jet d'eau à grand débit inappropriés

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques : Une combustion incomplète peut provoquer la formation pendant la lutte contre l'incendie de produits de pyrolyse toxiques.
- Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2). L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat pompiers (combinaison complète de protection)
- Méthodes spécifiques : Contenir la fumée avec de l'eau vaporisée d'extinction
- Conseils supplémentaires : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Porter un équipement de protection respiratoire.

 océwood®  océplast®	OCEPLAST / OCEWOOD - Site d'Aizenay	FDS/002 - N°4
	FICHE DE DONNEES DE SECURITE - OCECLEAN	Créé le : 22/01/2015
	Destinataires : Classeur FDS	Modif. le : 23/04/2021

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution des cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire: Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle. Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Utiliser un équipement de protection individuelle. Manipuler le produit seulement dans un système fermé ou prévoir une ventilation adaptée sur les machines. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Entreposer séparément les vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- **Exigences concernant les de stockage et les conteneurs :** Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver sous clé ouaires dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.
- **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :** Mesures préventives habituelles.
- **Information supplémentaire sur les conditions de stockage :** Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé.
- **Précautions pour le stockage en commun :** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) : Pas d'information disponible. particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Composant: Quaternary ammonium compounds, benzyl- C12-14 (even-numbered)-alkyldimethyl, chlorides

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)

 océwood®  océplast®	OCEPLAST / OCEWOOD - Site d'Aizenay	FDS/002 - N°4
	FICHE DE DONNEES DE SECURITE - OCECLEAN	Créé le : 22/01/2015
	Destinataires : Classeur FDS	Modif. le : 23/04/2021

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 3,96 mg/m³

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec : 5,7 mg/kg p.c./jour la peau

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, : 1,64 mg/m³Inhalation

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact : 3,4 mg/kg p.c./jour avec la peau

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, : 3,4 mg/kg p.c./jour Ingestion

Concentration prédite sans effet (PNEC)

- Eau douce : 0,001 mg/l
- Eau de mer : 0,001 mg/l
- STP : 0,4 mg/l
- Sédiment d'eau douce : 12,27 mg/kg poids sec
- Sédiment marin : 13,09 mg/kg poids sec
- Sol : 7 mg/kg poids sec

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

- **Protection respiratoire :** En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre respiratoire. Protection respiratoire conforme à EN 141. En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Type de filtre recommandé : A
- **Protection des mains :** Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure. Les matières suivantes sont convenables : Gants en PVC
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection
- **Protection de la peau et du corps :** Vêtements étanches. Tablier résistant aux produits chimiques

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution des cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Forme : liquide
- Couleur : bleu
- Odeur : caractéristique
- Seuil olfactif : non déterminé
- pH : Non applicable
- Point de congélation : non déterminé
- Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C
- Point d'éclair : > 100 °C

 océwood®  océPLAST®	OCEPLAST / OCEWOOD - Site d'Aizenay	FDS/002 - N°4
	FICHE DE DONNEES DE SECURITE - OCECLEAN	Créé le : 22/01/2015
	Destinataires : Classeur FDS	Modif. le : 23/04/2021

- Taux d'évaporation : non déterminé
- Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.
- Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable
- Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable
- Pression de vapeur : non déterminé
- Densité de vapeur relative : non déterminé
- Densité : 0,99 g/cm³ (20 °C)
- Hydrosolubilité : soluble
- Coefficient de partage: n- octanol/eau : non déterminé
- Température d'auto-inflammabilité : non déterminé
- Décomposition thermique : non déterminé
- Viscosité, dynamique : non déterminé
- Explosibilité : Le produit n'est pas explosif
- Propriétés comburantes : Non comburant

9.2. *Autres informations*

Pas de données supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles. Décomposition thermique : non déterminé

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides. Oxydants forts. Alcalis.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote (NO_x), Oxydes de carbone, Chlorure d'hydrogène, Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Données pour le produit

Toxicité aiguë

- **Oral(e) / Inhalation / Dermale** : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

Irritation

- **Peau / Yeux** : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.
- **Résultat** : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

Effets CMR / Propriétés CMR

- **Cancérogénicité** : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
- **Mutagénicité** : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

 océwood®  océplast®	OCEPLAST / OCEWOOD - Site d'Aizenay	FDS/002 - N°4
	FICHE DE DONNEES DE SECURITE - OCECLEAN	Créé le : 22/01/2015
	Destinataires : Classeur FDS	Modif. le : 23/04/2021

- Tératogénicité : On ne le considère pas comme tératogène.
- Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité pour un organe cible spécifique Exposition unique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques

- **Toxicité à dose répétée** : Donnée non disponible
- **Danger par aspiration** : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

Composant: Quaternary ammonium compounds, benzyl - C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, chlorides

Toxicité aiguë

- **Oral(e)** : DL50 : 397,5 mg/kg (Rat)
- **Inhalation** : Donnée non disponible
- **Dermale** : DL50 : 3412 mg/kg (Lapin)

Irritation

- **Peau** : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation

Résultat : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant: Quaternary ammonium compounds, benzyl- C12-14 (even-numbered)-alkyldimethyl, chlorides

Toxicité aiguë

- **Poisson** : CL50 : 0,515 mg/l (Poisson)
- **Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques** : CE50: 0,016 mg/l (Daphnia (Daphnie))
- **Algue** : CI50 : 0,03 mg/l (Algues) // NOEC : 0,09 mg/l (Algues)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant: Quaternary ammonium compounds, benzyl- C12-14 (even-numbered)-alkyldimethyl, chlorides*

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant: Quaternary ammonium compounds, benzyl- C12-14 (even-numbered)-alkyldimethyl,

 océwood®  océplast®	OCEPLAST / OCEWOOD - Site d'Aizenay	FDS/002 - N°4
	FICHE DE DONNEES DE SECURITE - OCECLEAN	Créé le : 22/01/2015
	Destinataires : Classeur FDS	Modif. le : 23/04/2021

chlorides

Bioaccumulation : Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Composant : Quaternary ammonium compounds, benzyl- C12-14 (even-numbered)-alkyldimethyl, chlorides

Mobilité : Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données pour le produit : Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)., Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable(vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Données pour le produit : Information écologique supplémentaire

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Risque de contamination de l'eau potable déjà à partir d'écoulement de petites quantités dans le sous-sol.

12.7. Mobilité dans le sol

Composant: Quaternary ammonium compounds, benzyl- C12-14 (even-numbered)-alkyldimethyl, chlorides

Mobilité : Donnée non disponible

12.8. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données pour le produit : Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)., Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable(vPvB).

12.9. Autres effets néfastes

Données pour le produit : Information écologique supplémentaire

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Risque de contamination de l'eau potable déjà à partir d'écoulement de petites quantités dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- **Produit** : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.
- **Emballages contaminés** : Vider les restes. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
- **Numéro européen d'élimination des déchets** : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

- **ADR** : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-14 (even-numbered)-alkyldimethyl, chlorides)
- **RID** : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-14 (even-numbered)-alkyldimethyl, chlorides)
- **IMDG** : CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-14 (even-numbered)-alkyldimethyl, chlorides)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe	: 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro	8; C9; 80; (E)d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)
RID-Classe	: 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro	8; C9; 80d'identification du danger)
IMDG-Classe	: 8
(Étiquettes; No EMS)	8; F-A, S-B

14.4. Groupe d'emballage

ADR	: II
RID	: II
IMDG	: II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR	: oui	Dangereux pour l'environnement
selon RID	: oui	
Polluant marin selon le code IMDG	: oui	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso III :4510 Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1

Composant : Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-14 (even-numbered)-alkyldimethyl, chlorides

UE. Règlement UE n °649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux : La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

 océwood®  océplast®	OCEPLAST / OCEWOOD - Site d'Aizenay	FDS/002 - N°4
	FICHE DE DONNEES DE SECURITE - OCECLEAN	Créé le : 22/01/2015
	Destinataires : Classeur FDS	Modif. le : 23/04/2021

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
N° REACH Autor.	REACH - Numéro d'autorisation
N° REACH ConsDemAutor.	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
PNEC	concentration prédite sans effet
STOT	toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	substance extrêmement préoccupante
UVCB	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
vPvB	très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

Méthodes usitées pour la classification : La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.

 océwood®  océPLAST®	OCEPLAST / OCEWOOD - Site d'Aizenay	FDS/002 - N°4
	FICHE DE DONNEES DE SECURITE - OCECLEAN	Créé le : 22/01/2015
	Destinataires : Classeur FDS	Modif. le : 23/04/2021

Informations de formation : Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.